



# *Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton*

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

### AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

**QUE:**

À la séance ordinaire du 11 août 2020, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 365 intitulé : "RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 365 ÉTABLISSANT DES NORMES SUR L'INSTALLATION DE PONCEAUX PRIVÉS ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS".

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS  
D'AOÛT DEUX MILLE VINGT.

  
\_\_\_\_\_  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussigné, Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité le 14 août 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois d'août deux mille vingt.

  
\_\_\_\_\_  
Joel Kra, directeur général et secrétaire-trésorier